

L'Agirc-Arrco revalorise les retraites complémentaires des salariés du privé de + 1,6%

Paris, 15 octobre 2024

Chaque année, le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco décide du niveau de revalorisation des retraites complémentaires des salariés du secteur privé. Lors de sa réunion du 15 octobre 2024, les représentants des organisations patronales et syndicales qui le composent se sont accordés sur une augmentation de +1,6%, effective au 1er novembre 2024.

Un pilotage solide et responsable des partenaires sociaux

Cette décision a été prise en veillant à garantir l'équilibre du régime dans la durée et l'équité entre les générations pour assurer le paiement des retraites d'aujourd'hui et de demain.

Les représentants des salariés et employeurs évaluent, sur les 15 prochaines années, la soutenabilité de l'évolution du montant des retraites sur l'équilibre financier du régime et le niveau de ses réserves. Ils s'assurent ainsi que l'Agirc-Arrco soit en capacité d'avoir en réserve, à tout moment, au moins six mois de versements des pensions, conformément à la règle d'or inscrite dans les Accords Agirc-Arrco.

Cette gestion responsable des partenaires sociaux, mobilisés pour l'intérêt général, permet au régime de bénéficier aujourd'hui d'une situation financière solide, sans aucune dette. Elle garantit ainsi le paiement des retraites à chaque génération sans peser sur les générations futures.

Une revalorisation conforme à l'Accord national interprofessionnel signé il y a un an

Conformément aux règles de pilotage du régime Agirc-Arrco, inscrites dans l'accord national interprofessionnel du 5 octobre 2023 pour la période 2024-2026, les retraites Agirc-Arrco suivent l'évolution des prix à la consommation hors tabac estimée par l'Insee pour l'année en cours, diminuée de 0,4%. Le Conseil d'administration dispose, dans ce cadre, d'une marge de manœuvre lui permettant d'ajuster cette évolution, dans la limite de +/-0,4%.

Ainsi sur la base d'une évolution des prix hors tabac prévue par l'Insee à +1,8% pour 2024, diminuée de 0,4%, les retraites devaient être revalorisées de 1,4%. Le Conseil d'administration de l'Agirc-Arrco a décidé, en s'assurant du respect de la trajectoire financière du régime, d'utiliser sa marge de manœuvre à hauteur de +0,2 point. Au total, les retraites complémentaires Agirc-Arrco augmenteront donc **au 1er novembre 2024 de +1,6%**.

Le coût en année pleine de cette augmentation est de **1,6 milliard d'euros**, soit 24 milliards sur 15 ans entièrement financés par le régime.

« La situation financière robuste de l'Agirc-Arrco a permis de donner aux partenaires sociaux une marge de manœuvre pour revaloriser au mieux les retraites complémentaires, dans le cadre de l'ANI du 5 octobre 2023. Cette revalorisation a été décidée après avoir sécurisé l'équilibre financier du régime et son niveau de réserves sur les 15 prochaines années », commente **Brigitte Pisa, présidente de l'Agirc-Arrco**.

« Conformément à l'ANI d'octobre 2023, la décision sur la revalorisation des pensions de l'Agirc Arrco a donné lieu à des échanges entre organisations syndicales et organisations patronales au cours desquels côté patronal le Medef s'est exprimé en faveur d'une revalorisation à hauteur de 1,5%. Cette proposition n'a pas été retenue par le conseil d'administration et une majorité s'est dessinée sur une revalorisation à hauteur de 1,6%. Dans le contexte budgétaire actuel, il convient de s'assurer que le pilotage du régime par les partenaires sociaux continue de s'inscrire dans une logique de responsabilité, qui préserve dans la durée le bien commun des salariés et des retraités du secteur privé, tout en maintenant l'équité entre les générations », ajoute **Didier Weckner, vice-président de l'Agirc-Arrco**.

À propos de l'Agirc-Arrco

L'Agirc-Arrco, régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 27 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs et 1,8 million d'entreprises adhèrent au régime. 14 millions de retraités perçoivent, chaque mois, une retraite complémentaire Agirc-Arrco. Le montant total annuel des allocations versées par le régime s'élève à plus de 90 milliards d'euros.

Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr

Contact presse

Virginie BELLOIR - Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr - 06 99 66 84 94